

CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Réunion de la commission FTLV le 24 novembre 2016

COMPTE-RENDU

Béatrice BERTHOUX, Déléguée aux Lycées au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, a ouvert la séance

Chaque participant a été invité à se présenter en demandant à chacun des participants de se présenter.

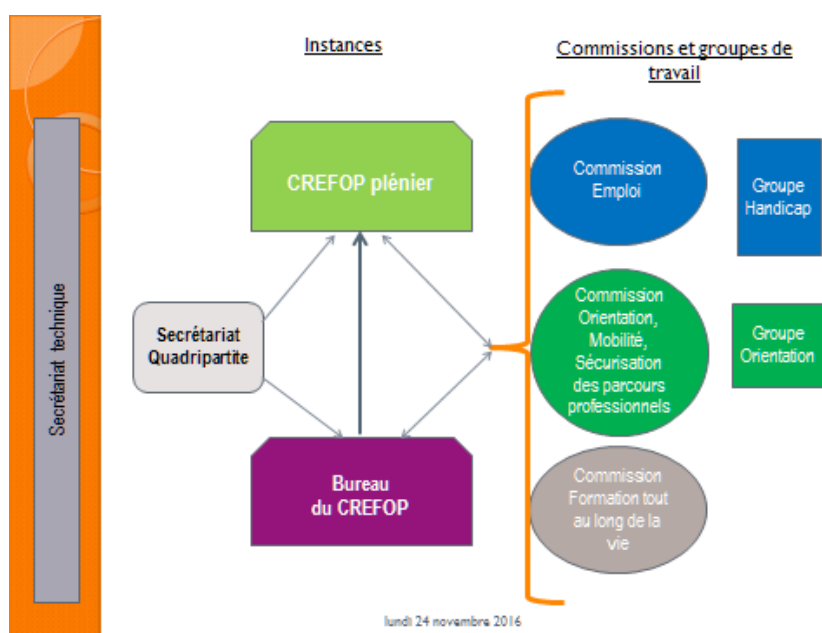
Béatrice BERTHOUX, Déléguée aux Lycées au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a précisé qu'il s'agissait d'une séance d'installation d'une Commission du CREFOP ; chaque commission étant co-présidée par des binômes répartis entre Etat, Région et Partenaires sociaux : il s'agit, pour cette commission, d'une co-présidence Région-Rectorat

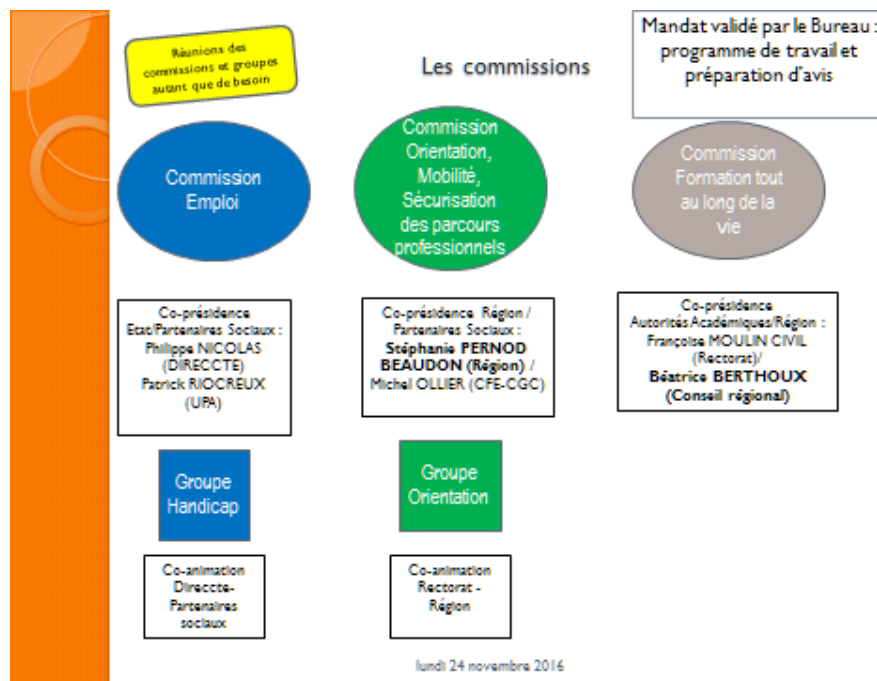
Le point de l'ordre du jour relatif aux campus des métiers et des qualifications a été inscrit en raison d'une contrainte de calendrier

Françoise Moulin-Civil, Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, a rappelé l'importance de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et de la Recherche attachés à cette commission. De même, la commission aura à travailler dans le cadre du CPRDFOP en cours d'élaboration.

1. Présentation du CREFOP et positionnement de la Commission FTLV

Béatrice BERTHOUX, Déléguée aux Lycées au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes puis Chantal Bunel Delarche, Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ont fait une rapide présentation du CREFOP.





Pour étudier la carte des formations professionnelle initiales et par apprentissage pour la rentrée scolaire 2017, un groupe de travail composé à l'image de celui qui existait au CREFOP Rhône-Alpes a été mis en place et doit se réunir le 28 novembre 2017. Pour l'année prochaine, il est convenu de revoir ce mode de fonctionnement.

Certains membres ont regretté qu'il ait fallu un an pour pouvoir mettre en place la commission FTLV. D'autres souhaitent que les réunions qui conduisent des participants à venir de très loin puissent durer plus de deux heures afin de permettre de traiter toutes les questions et laisser du temps au débat .

2. Présentation de l'espace d'échange

Pour mémoire, l'espace collaboratif CREFOP est accessible à l'adresse suivante :

<http://pro.formationauvergne.com/>

Vous pouvez vous identifier à l'adresse suivante :

<http://pro.formationauvergne.com/user>

3. La lettre aux co-Présidents

Bien que la lettre aux co-présidents précisant le périmètre de réflexions de chaque commission du CREFOP n'ait pas encore été validée par le Bureau, Mme la Rectrice a rappelé qu'il existait des figures imposées comme la convention annuelle relative à la carte régionale des formations professionnelles initiales et par apprentissage, les formations sanitaires et sociales, les Campus de métiers et des qualifications ...

La commission peut définir des thématiques de travail plus précises, et sera aussi sollicitée dans le cadre du CPRDFOP qui lui-même suggèrera des thématiques de travail.

4. Les Campus des Métiers et des Qualifications

Trois projets de Campus des métiers et des Qualifications (CMQ) ont été présentés par Yves GUYOT, DAET de l'académie de Grenoble et Coordonnateur des stratégies académiques sur les CMQ et les réseaux d'établissements pour la région académique :

- *Campus thermalisme, bien-être et pleine santé* (Académie de Clermont-Ferrand) :

Etablissements « tête de réseau » : Lycée professionnel Valéry Larbaud à Cusset - Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand – CREPS Vichy-Auvergne à Bellerive sur Allier

- *Campus numérique Drôme -Ardèche « réseaux, objets connectés, applicatifs et usages »* (Académie de Grenoble) :

Etablissements « tête de réseau » : LPO J. Algoud Laffemas à Valence, Astier à Aubenas – Université Grenoble Alpes et Grenoble INP - antenne de Valence (ESISAR)

- *Campus lumière intelligente et solutions d'éclairage durables* (Académie de Lyon) :

Etablissements supports : LPO Edouard Branly à Lyon, Cluster lumière, Universités 1 et 3, INSA, ENTPE, ENSATT

Par la création de nouveaux écosystèmes ou « clusters » fédérant sur un territoire donné un large réseau d'acteurs, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur (publics, privés, CFA, chambres consulaires...), des Centres de recherche, des entreprises, des pôles de compétitivité, etc..., les 3 projets présentés viennent compléter les 10 Campus déjà labellisés en Auvergne –Rhône-Alpes contribuant ainsi à la modernisation et à la valorisation de l'enseignement professionnel. Leur implantation géographique répond au souci d'un aménagement cohérent et harmonieux des territoires et à la valorisation des secteurs économiques concernés.

Chacun d'eux est en phase avec les forts enjeux de développement économique et social attendus identifiés dans la SRI et ses DSI. Outils structurants de la formation professionnelle, ils s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique régionale en la matière. Ils contribuent ainsi au maintien d'un accès équitable à la formation pour tous publics, toutes voies confondues, dans le cadre de la formation tout au long de la vie à l'élévation des niveaux de qualification pour une meilleure insertion professionnelle. Il convient aussi de souligner que les critères retenus pour la labellisation se sont renforcés chaque année depuis le 1^{er} appel à projet en 2013.

Échanges :

La FSU a toujours marqué sa désapprobation pour les CMQ.

Elle regrette la mauvaise articulation école-entreprises, la faible lisibilité des voies de formation, et les contraintes sur l'utilisation des plateaux techniques.

Le SGAR souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'ouvrir l'ensemble des filières dès le niveau V. pour accueillir des personnes sans qualification

La CCIR est favorable aux CMQ car ils permettent de resserrer les liens entre l'entreprise, le monde de l'éducation le monde de la recherche et les élus locaux (ex : Plasticampus).

L'AGEFIPH apprécie que les personnes en situation de handicap soient prises en compte dans ces projets.

La CFTC est dans l'attente d'un bilan sur les e-campus.

Pour les Universités, les CMQ sont des catalyseurs de projets.

Éléments de réponse

Patrice GAILLARD, Rectorat, précise que les établissements publics adhèrent aux campus avec conventions qui préservent l'utilisation des plateaux techniques pour la formation initiale.

Yves GUYOT rappelle que les labels sont donnés pour 4 ans.

Face aux nombreuses interrogations, **Mme la Rectrice** propose que les campus deviennent une thématique de travail de la commission.

Le MEDEF regrette la difficulté qui existe à intégrer les CFA dans la dynamique des campus, du fait de leur manque d'habitude à travailler en mode projet contrairement aux écoles d'ingénieurs par exemple.

Pour **la CFDT**, les publics de travailleurs handicapés, les jeunes et moins jeunes sont pris en compte ; les ULIS sont intégrés aux projets.

Position de la commission

La présentation des dossiers a suscité entre les membres de la commission de nombreux échanges concernant le concept même de Campus des Métiers et de Qualifications. Ces échanges ont conduit à la proposition de mise en place d'un axe de travail spécifique de la commission, tenant compte, bien qu'ils participent à chacun des projets, de quelques points de vigilance soulevés (sur les entrées, le lien entreprises, insertion, selon les niveaux de formation, la prise en compte de toutes les voies de formation, la place des CFA dans la démarche...). Le bilan des campus des métiers et qualifications présents sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes a également été demandé.

Concernant plus précisément les projets à l'ordre du jour, les expressions ont, là aussi, été générales, concernant indifféremment les trois campus. A été notée la bonne prise en compte des personnes en situation de handicap.

Ainsi, les documents soumis à la commission FTLV du CREFOP ont obtenu un consensus, excepté de la part de deux organisations syndicales de salariés : FSU qui regrette la mauvaise articulation école-entreprises, la faible lisibilité des voies de formation, et les contraintes sur l'utilisation des plateaux techniques, ainsi que FO qui a complété les propos de la FSU sur le manque d'attention portée aux niveaux V.

Prochaine réunion de la commission : Jeudi 12 janvier à 9h30 dans les locaux du Rectorat